

# **Lutte antitabac à l'ère de la ZLECAf**

## **Préserver la santé publique en Afrique australe**

ACBF Policy Brief No. 2 | November 2025



# Résumé

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) offre des perspectives considérables pour l'intégration économique du continent, mais elle comporte également des risques pour la santé publique, notamment par l'accroissement du commerce du tabac en Afrique australe. La présente note de politique examine dans quelle mesure la libéralisation des échanges pourrait compromettre les avancées réalisées dans le cadre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) si des mesures de sauvegarde sanitaire ne sont pas intégrées efficacement dans la mise en œuvre de la ZLECAf. Elle constate que la réduction des droits de douane, la faiblesse des dispositifs de régulation et la dépendance économique au tabac risquent d'accroître la consommation, tandis que la ZLECAf offre également une plateforme pour harmoniser la fiscalité, renforcer l'application des lois, lutter contre le commerce illicite et promouvoir des moyens de subsistance alternatifs. La note plaide pour l'intégration des priorités de santé publique dans la politique commerciale afin que les gains économiques ne se fassent pas au détriment de la santé, faisant ainsi de la ZLECAf un catalyseur de prospérité et d'un avenir sans tabac pour l'Afrique australe.

## 1. Introduction

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), entrée en vigueur le 30 mai 2019, constitue l'une des initiatives de libéralisation des échanges les plus ambitieuses de l'histoire du continent africain. S'appuyant sur la vision du Plan d'action de Lagos (1980), du Traité d'Abuja (1991) et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la ZLECAf vise à créer un marché continental unique reliant les 55 États membres de l'Union africaine (UA). L'accord a pour objectif d'éliminer les droits de douane sur 90 % des produits, de renforcer le commerce des services et de promouvoir la libre circulation des capitaux et des personnes – stimulant ainsi le commerce intra-africain, l'industrialisation et le développement durable.

Si ces aspirations économiques sont porteuses de transformation, la mise en œuvre de la ZLECAf soulève néanmoins des défis complexes pour la gouvernance de la santé publique, notamment en matière de lutte antitabac. La libre circulation des biens et des flux d'investissements, si elle n'est pas encadrée avec rigueur, pourrait accroître involontairement l'accessibilité, la disponibilité et la promotion des produits du tabac, compromettant ainsi les progrès réalisés au fil des décennies dans le cadre de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac (CCLAT).

À l'échelle mondiale, la consommation de tabac demeure l'une des principales causes de morbidité et de mortalité évitables, responsable de plus de 8,7 millions de décès

par an, dont 1,3 million chez des non-fumeurs exposés à la fumée secondaire. La région africaine – actuellement celle où la consommation de tabac connaît la croissance la plus rapide au monde – devrait enregistrer une hausse de 39 % de la consommation d'ici 2030, soit la plus forte progression régionale à l'échelle mondiale. En Afrique australe, les enjeux sont particulièrement élevés. Des pays comme le Zimbabwe, le Malawi et la Zambie figurent parmi les principaux producteurs et exportateurs de feuilles de tabac, ce secteur constituant une source essentielle de devises et d'emplois ruraux. Parallèlement, la prévalence du tabagisme et la charge des maladies liées au tabac demeurent élevées dans la région, exerçant une pression accrue sur des systèmes de santé déjà fragilisés.

La libéralisation des échanges dans le cadre de la ZLECAf – par la réduction des droits de douane, l'assouplissement des procédures douanières et les incitations à l'investissement – pourrait abaisser les prix du tabac, élargir les marchés intra-africains et encourager le commerce transfrontalier des produits du tabac. Les données historiques provenant d'Asie du Sud-Est et d'Amérique latine montrent que la libéralisation du commerce, en l'absence de réglementation rigoureuse, peut entraîner une hausse significative de la consommation de tabac. En outre, la porosité des frontières, la faiblesse des mécanismes d'application

et l'influence croissante des multinationales du tabac accentuent les risques de commerce illicite et d'ingérence dans les politiques publiques.

Cependant, la ZLECAf offre également des possibilités uniques de renforcer la lutte antitabac par la coopération régionale. En harmonisant les politiques fiscales relatives aux droits d'accise, en normalisant les réglementations relatives à l'emballage et à l'étiquetage, et en renforçant l'application transfrontalière des mesures, les États membres peuvent instaurer un environnement politique cohérent qui soutienne à la fois l'intégration économique et la protection de la santé publique. Il convient de souligner que le Protocole sur le commerce des marchandises (article 26) et le Protocole sur le commerce des services (article 25) de la ZLECAf prévoient des exceptions en matière de santé publique,

permettant aux pays de restreindre les échanges lorsque cela est nécessaire pour protéger la santé et la sécurité humaines.

La présente note de politique analyse les implications multiples de la mise en œuvre de la ZLECAf sur la lutte antitabac en Afrique australe, en mettant en évidence les principaux défis, les nouvelles opportunités et les options politiques pour intégrer la protection de la santé au sein de la ZLECAf. L'alignement des politiques commerciales sur les engagements pris dans le cadre de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac (CCLAT) est essentiel pour garantir que les gains économiques ne se fassent pas au détriment de la santé publique.

## 2. Défis et perspectives émergents

### Défis

La mise en œuvre de la ZLECAf pose des défis complexes pour la lutte antitabac dans l'ensemble de l'Afrique australe. La principale préoccupation réside dans le risque que la libéralisation des échanges – à travers la réduction des droits de douane et la suppression des obstacles non tarifaires – rende les produits du tabac plus abordables et accessibles, compromettant ainsi les objectifs nationaux de santé et inversant les progrès réalisés dans le cadre de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac (CCLAT). Les disparités entre les cadres réglementaires nationaux compliquent davantage l'application des mesures : si certains pays, comme l'Afrique du Sud, disposent d'une législation avancée en matière de lutte antitabac, d'autres continuent de souffrir d'une mise en œuvre insuffisante et de lacunes dans la couverture des politiques publiques. Cette incohérence favorise la contrebande transfrontalière et complique l'application de normes uniformes en matière d'emballage, de fiscalité et de publicité.

Un autre défi majeur tient à la dépendance économique à la production de tabac dans des pays tels que le

Zimbabwe, le Malawi et la Zambie, où cette culture demeure une source essentielle de devises et d'emplois ruraux. Cette dépendance a engendré une résistance politique à l'adoption de mesures plus strictes, les décideurs peinant à concilier les priorités économiques et leurs engagements en matière de santé. L'influence de l'industrie du tabac accentue cette tension par des activités de lobbying et des recours juridiques qui retardent ou affaiblissent les réformes. Par ailleurs, la porosité des frontières, la capacité limitée des dispositifs de contrôle et l'adoption inégale du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac (PEIT) favorisent la prolifération du commerce illicite, réduisant les recettes fiscales et affaiblissant les mesures dissuasives. En outre, l'émergence de nouveaux produits à base de nicotine – tels que les cigarettes électroniques et les produits du tabac chauffé – a devancé les cadres réglementaires, exposant les jeunes générations à de nouveaux risques sanitaires. L'ensemble de ces facteurs démontre que, sans action régionale délibérée et coordonnée, la ZLECAf pourrait, de manière involontaire, accroître le fardeau sanitaire lié à la consommation de tabac.

### Encadré 1. Recours de l'industrie contre la réglementation de santé publique — Le cas de l'Uruguay

En 2010, la société Philip Morris International a intenté une action en justice contre le gouvernement de l'Uruguay sur la base d'un traité d'investissement bilatéral, à la suite de l'adoption de mesures strictes de lutte antitabac, notamment l'obligation d'apposer de larges avertissements illustrés et la limitation du nombre de variantes de marques. L'affaire a été examinée par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) dans le cadre de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États. En 2016, le tribunal a rendu une décision en faveur de l'Uruguay, réaffirmant le droit souverain de l'État à protéger la santé publique.

**Leçons pour l'Afrique australe :** L'expérience de l'Uruguay met en évidence la nécessité d'inclure des exceptions explicites en matière de santé publique dans les accords commerciaux et d'investissement tels que la ZLECAf. Elle montre que la préparation juridique et l'alignement sur la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac (CCLAT) peuvent aider les gouvernements à résister aux pressions de l'industrie et à préserver leur marge de manœuvre nationale en matière de réglementation sanitaire.

### Perspectives

Malgré ces défis, la ZLECAf offre une occasion sans précédent de renforcer la lutte antitabac par la coopération régionale et l'harmonisation des politiques publiques. L'accent mis par le cadre de la ZLECAf sur la collaboration entre les États membres peut être mis à profit pour élaborer des réglementations normalisées en matière de fiscalité, d'étiquetage et de publicité des produits du tabac, réduisant ainsi les disparités réglementaires qui favorisent le commerce illicite et les manipulations de l'industrie. En établissant des planchers communs pour les droits d'accise et des mécanismes d'application coordonnés, les pays peuvent décourager la consommation de tabac tout en augmentant les recettes intérieures destinées au financement de la santé. Les mécanismes institutionnels de la ZLECAf — tels que le Conseil des ministres et le Secrétariat — offrent des plateformes potentielles pour intégrer des exceptions en matière de santé publique dans les protocoles commerciaux et d'investissement, garantissant ainsi que les mesures nationales de lutte antitabac soient protégées contre les différends commerciaux.

L'accord ouvre également la voie à un partage accru des connaissances et à une assistance technique entre les États d'Afrique australe. Les pays disposant

d'une législation avancée, tels que l'Afrique du Sud et le Botswana, peuvent servir de référence aux autres en matière de renforcement de l'application des lois, d'adoption de systèmes de traçabilité et de mise en œuvre de campagnes de santé publique. En outre, l'accent mis par la ZLECAf sur le développement industriel et l'intégration des chaînes de valeur peut être réorienté vers la promotion de la diversification économique et de moyens de subsistance alternatifs pour les agriculteurs et les travailleurs actuellement dépendants du tabac. Le renforcement de la réglementation relative au commerce numérique constitue également une opportunité de surveiller les ventes en ligne et de limiter la commercialisation de nouveaux produits nicotiniques auprès des mineurs. En intégrant ces mesures au processus de mise en œuvre de la ZLECAf, les pays d'Afrique australe peuvent transformer cet accord en une plateforme favorisant à la fois la croissance économique et la protection régionale de la santé, établissant ainsi un précédent continental pour l'intégration des objectifs commerciaux et de santé publique.

## Encadré 2. Directive de la CEDEAO sur la fiscalité du tabac — Un exemple de bonne pratique régionale

En 2017, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a adopté une directive relative aux droits d'accise applicables aux produits du tabac, établissant un taux ad valorem minimum de 50 % ainsi qu'un droit d'accise spécifique sur l'ensemble des produits du tabac. Cette mesure a permis de réduire les écarts de prix, de limiter la contrebande transfrontalière et de générer de nouvelles recettes destinées aux programmes de santé. Des pays comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire ont observé depuis une baisse de la consommation de tabac et un accroissement de l'espace budgétaire consacré aux dépenses de santé publique.

**Leçon pour l'Afrique australe :** Le modèle de la CEDEAO constitue un exemple concret d'harmonisation régionale de la fiscalité dans le cadre de la ZLECAf. Une approche similaire permettrait d'aligner les régimes fiscaux, de combler les failles exploitées par la contrebande et de garantir que l'intégration commerciale soutienne — plutôt que de la compromettre — la protection de la santé.

## 3. Options de politique

À partir des défis et des perspectives identifiés, un ensemble d'options stratégiques de politique publique se dégage afin d'aider les pays d'Afrique australe à concilier la libéralisation des échanges dans le cadre de la ZLECAf avec leurs obligations en matière de protection de la santé publique et de promotion du développement durable. Ces options visent à garantir que les mesures de lutte antitabac ne soient pas affaiblies par l'intégration économique, mais plutôt renforcées par une action régionale coordonnée. Elles mettent l'accent sur l'harmonisation des cadres fiscaux et réglementaires, l'intégration de garanties de santé publique dans les accords commerciaux, ainsi que sur la promotion de moyens de subsistance alternatifs pour les communautés dépendantes de la production de tabac. En adoptant des politiques fondées sur des données probantes et cohérentes à l'échelle régionale, l'Afrique australe peut démontrer que la croissance économique et la protection de la santé publique constituent des objectifs complémentaires et non des priorités concurrentes.

Tableau 1. Option de politique

| Domaine d'action politique        | Option stratégique                                                                                                                                                                             | Impact attendu                                                                 |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Fiscalité                         | Harmoniser les droits d'accise à un minimum de 70 % du prix de vente au détail (conformément aux recommandations de l'OMS).                                                                    | Réduit la consommation et accroît les recettes.                                |
| Réglementation commerciale        | Intégrer des exceptions en matière de santé publique dans les protocoles de la ZLECAf relatifs aux marchandises et aux services.                                                               | Fait prévaloir la santé sur les intérêts commerciaux.                          |
| Lutte contre le commerce illicite | Ratifier et mettre en œuvre le Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac (PEIT).                                                                                      | Renforce le contrôle aux frontières et préserve l'espace budgétaire.           |
| Produits émergents                | Adopter des lois encadrant les cigarettes électroniques et les produits du tabac chauffé.                                                                                                      | Comble les lacunes réglementaires et protège la jeunesse.                      |
| Coopération régionale             | Créer une plateforme de coordination de la lutte antitabac dans le cadre de la ZLECAf, placée sous l'égide de la SADC et de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF). | Favorise le partage d'informations et l'harmonisation des réponses politiques. |
| Moyens de subsistance alternatifs | Encourager la diversification agricole par le biais des investissements et du financement vert dans le cadre de la ZLECAf.                                                                     | Réduit la dépendance économique à l'égard du tabac.                            |

## 4. Actions recommandées

Pour traduire ces options de politique en impacts mesurables, les pays d'Afrique australe et les institutions régionales doivent adopter une approche coordonnée et progressive alignant les objectifs commerciaux, fiscaux et sanitaires. Une action concertée est nécessaire aux niveaux régional et national afin de garantir que les bénéfices liés à la mise en œuvre de la ZLECAf ne se fassent pas au détriment de la santé publique.

Au niveau régional, il est urgent d'intégrer les considérations de santé publique dans les protocoles de la ZLECAf relatifs aux marchandises, aux services et à l'investissement. Le Secrétariat de la SADC, en collaboration avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) et le Secrétariat de la ZLECAf, peut faciliter l'élaboration d'un Cadre régional pour la lutte antitabac et le commerce, visant à harmoniser la fiscalité, les normes d'emballage et de publicité, tout en renforçant les mécanismes de lutte contre le commerce illicite. La création d'un groupe de travail conjoint ZLECAf–CCLAT offrirait une plateforme de dialogue durable entre les autorités commerciales et sanitaires, garantissant que les décisions en matière de politique commerciale demeurent conformes aux

engagements pris dans le cadre de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac (CCLAT). En outre, un système régional de traçabilité pourrait être déployé par le biais de la coopération douanière afin de surveiller les flux de tabac et de réduire la contrebande transfrontalière.

Au niveau national, les gouvernements devraient accorder la priorité au renforcement des mesures législatives et fiscales, notamment par la hausse des droits d'accise, l'instauration du conditionnement neutre et l'interdiction complète de la publicité, de la promotion et du parrainage du tabac. Les recettes générées par l'augmentation de la fiscalité sur le tabac devraient être affectées à la promotion de la santé, aux programmes de sevrage tabagique et aux initiatives de moyens de subsistance alternatifs ciblant les agriculteurs et les petits producteurs. Les pays devraient également s'atteler rapidement à ratifier et à mettre en œuvre le Protocole pour éliminer le commerce illicite de produits du tabac (PEIT) et à adopter des cadres réglementaires clairs relatifs aux nouveaux produits nicotiniques, tels que les cigarettes électroniques et les dispositifs de tabac chauffé.

| Niveau             | Niveau Actions prioritaires Résultats attendus / Impact                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Niveau Actions prioritaires Résultats attendus / Impact                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Au niveau régional | <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer des garanties de santé publique dans les protocoles commerciaux de la ZLECAf.</li> <li>Mettre en place un groupe de travail conjoint ZLECAf–CCLAT pour coordonner les agendas du commerce et de la santé.</li> <li>Élaborer un cadre de la SADC sur la lutte antitabac et le commerce harmonisant la fiscalité, l'étiquetage et les règles de publicité.</li> <li>Déployer un système régional de traçabilité des produits du tabac grâce à la coopération douanière.</li> <li>Faciliter des formations conjointes destinées aux organismes chargés de l'application des lois et aux autorités de régulation.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de l'alignement entre les politiques commerciales et sanitaires.</li> <li>Réduction du commerce illicite et de l'évasion fiscale.</li> <li>Amélioration de la coordination régionale et de la cohérence des politiques.</li> <li>Renforcement des capacités d'application et de la reddition de comptes.</li> </ul> |
| Au niveau national | <ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter et harmoniser les droits d'accise conformément aux critères de référence de la CCLAT de l'OMS.</li> <li>Adopter un conditionnement neutre et interdire toute forme de publicité, de promotion et de parrainage du tabac.</li> <li>Affecter une part des recettes fiscales issues du tabac à la promotion de la santé et aux programmes de sevrage tabagique.</li> <li>Réglementer les nouveaux produits (cigarettes électroniques, tabac chauffé).</li> <li>Promouvoir des moyens de subsistance alternatifs par la diversification agricole.</li> </ul>                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de l'accessibilité et de la consommation du tabac.</li> <li>Financement durable des systèmes de santé.</li> <li>Protection des jeunes et des groupes vulnérables.</li> <li>Réduction de la dépendance à la culture du tabac.</li> </ul>                                                                                |

Ensemble, ces mesures permettront aux pays d'Afrique australe de tirer parti de la ZLECAf comme d'une plateforme d'intégration commerciale soucieuse de la santé publique, transformant la coopération régionale en un moteur à la fois de la résilience économique et du bien-être des populations.

## 5. Conclusion

La mise en œuvre de la ZLECAf représente une étape transformatrice majeure dans l'intégration économique de l'Afrique, mais elle constitue également un test décisif de la capacité du continent à concilier croissance, responsabilité sociale et impératifs de santé. Pour la région de l'Afrique australe, où le tabac demeure à la fois une ressource économique et une menace pour la santé publique, l'enjeu consiste à veiller à ce que les bénéfices d'un commerce plus libre ne compromettent pas les progrès réalisés depuis plusieurs décennies dans la lutte antitabac. Les données montrent qu'en l'absence de mesures de sauvegarde délibérées, la libéralisation du commerce peut accroître l'accessibilité et l'abordabilité des produits du tabac, ce qui entraîne une hausse de la consommation et du fardeau des maladies évitables. Pourtant, avec une conception stratégique des politiques publiques, la ZLECAf peut également devenir un puissant instrument d'harmonisation des réglementations, de renforcement de l'application des lois et de promotion d'une approche régionale unifiée de la protection de la santé.

Pour y parvenir, les pays doivent adopter une approche pangouvernementale et régionale intégrée, qui intègre les priorités de santé dans les politiques relatives au commerce, à l'agriculture, aux finances et à l'investissement. L'harmonisation des législations nationales avec la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac (CCLAT),

associée à la mise en place de cadres régionaux coordonnés sous la direction de la SADC et de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), sera essentielle pour préserver les acquis en matière de santé publique. Il importe tout autant de veiller à une mise en œuvre inclusive — en associant la société civile, les agriculteurs, les chercheurs et le secteur privé — afin de promouvoir des moyens de subsistance alternatifs et des solutions innovantes réduisant la dépendance à la culture du tabac.

En définitive, la ZLECAf offre une occasion sans précédent de redéfinir la notion de développement durable pour l'Afrique. En intégrant dans sa mise en œuvre des garanties de santé publique, une responsabilité fiscale et une équité sociale, les pays d'Afrique australe peuvent démontrer que l'intégration commerciale ne doit pas se faire au détriment de la santé et du capital humain. Elle peut, au contraire, devenir un catalyseur d'une Afrique plus saine, plus résiliente et plus prospère — où la transformation économique et le bien-être des populations progressent de concert.

## 6. Références

1. Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF). (2025). Les défis et implications de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) sur les politiques de lutte antitabac en Afrique centrale et occidentale, Rapport final révisé – Région d'Afrique australe. Harare : ACBF.
2. Abrego, L., Amado, M. A., Gursoy, T., Nicholls, G. P., & Perez-Saiz, H. (2019). The African Continental Free Trade Agreement: Welfare gains estimates from a general equilibrium model. Social Science Research Network. <https://doi.org/10.2139/ssrn.3417719>
3. Alliance pour la lutte antitabac en Afrique (ATCA). (2023, 4 septembre). Le Malawi doit maintenir sa volonté politique et ne pas retarder l'adoption d'une loi conforme à la CCLAT de l'OMS [communiqué de presse]. <https://atcafrica.org/malawi-should-sustain-its-political-will-and-not-delay-passing-an-who-fctc-compliantlaw/>
4. Egbe, C. O., Magati, P., Wanyonyi, E., Sessou, L., Owusu-Dabo, E., & Ayo-Yusuf, O. A. (2022). Panorama de la lutte antitabac en Afrique subsaharienne. Tobacco Control, 31(2), 153–159. <https://doi.org/10.1136/tobaccocontrol-2021-056540>
5. Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). (2019). Commerce illicite du tabac : défis et opportunités pour l'application des lois en Afrique australe. Rapport de l'ONUDC.
6. van Walbeek, C. (2014). Économie de la lutte antitabac en Afrique du Sud.
7. van Walbeek, C. (2018a). Commerce illicite du tabac en Afrique du Sud : ampleur, causes et conséquences.
8. van Walbeek, C. (2018b). Commerce illicite du tabac en Afrique australe : enjeux et défis.

### Note

La présente note de politique a été élaborée par le personnel de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF). Elle s'appuie sur une recherche originale commanditée par l'ACBF et menée par SKIQA, intitulée « Les défis et implications de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) sur les politiques de lutte antitabac en Afrique centrale et occidentale », achevée en décembre 2024. L'analyse, les constats et les recommandations présentés dans ce document s'inspirent largement de cette étude, enrichie par des apports complémentaires et par une analyse contextuelle menée par le personnel de l'ACBF. Cette recherche et les produits de connaissance qui y sont associés s'inscrivent dans le cadre du Programme de renforcement des capacités pour une lutte antitabac durable en Afrique (TC3), mis en œuvre par l'ACBF avec l'appui de la Fondation Gates.



 [www.uboraacademy.africa](http://www.uboraacademy.africa)

 [www.theacbf.org](http://www.theacbf.org)

 [comms@acbf-pact.org](mailto:comms@acbf-pact.org)

 [www.elibrary.theacbf.org](http://www.elibrary.theacbf.org)

 Africa Capacity Building Foundation

 ACBF \_Official

 @theacbf

 TheACBF